



LA SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES

BANQUE D'ALGERIE

Lundi 26 Décembre 2022, El Aurassi - Alger

PLAN

- 1. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE**
- 2. ORGANISATION ET MISSIONS DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE**
- 3. APPROCHE DE SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES**
- 4. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE**



**“All of life is the management of risk,
not its elimination”**

dixit Walter Wriston



LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

L'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 sur la Monnaie et le Crédit, modifiée et complétée confère à la Banque d'Algérie, notamment, la responsabilité de s'assurer de la **sécurité et de la solidité du système bancaire** (art. 35)

Cette même Ordonnance :

- impose aux banques le respect de certaines normes de gestion ;
- institue une « **Commission Bancaire** », **autorité de supervision bancaire**.



LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

○ SOLVABILITE ET GRANDS RISQUES

➤ Adoption du ratio de solvabilité - Bâle I en 1991

➤ Adoption de Bâle II- approche standard en 2014

- Trois piliers: Exigences en FPR, Surveillance prudentielle et communication financière ;
- Trois catégories de risques : crédit , marché et opérationnel ;
- Coefficient de solvabilité minimum : 9,5%;
- Coefficient des fonds propres de base : 7%;
- Coussin de sécurité : 2,5% ;
- Dispositif relatif aux grands risques et participations ;
- Classification des créances en courantes avec des niveaux provisionnement spécifiques.



LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

○ LIQUIDITE (2011)

- Coefficient de liquidité rapport entre les actifs liquides (pondérés en fonction de leurs liquidités) et les passifs exigibles (pondérés en fonction de leurs exigibilités) **doit être supérieur à 100%.**

○ TRANSFORMATION (2004)

- Coefficient de transformation ou de liquidité à long terme rapport entre les fonds propres et assimilés et les ressources à plus de 5 ans et les emplois à plus de 5 ans **ne doit pas être inférieur à 60%.**



LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

○ **CONTRÔLE INTERNE (2011)**

- Définition des risques bancaires auxquels les banques et les établissements financiers sont exposés, ainsi les organes de gouvernance.
- Exigences d'un dispositif de contrôle interne :
 - ✓ Un système de contrôle des opérations et des procédures internes, notamment en matière de conformité et de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
 - ✓ Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
 - ✓ Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
 - ✓ Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
 - ✓ Et un système de documentation et d'archivage.

Un projet de règlement sur la Gouvernance et le contrôle interne est en cours.



LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

○ **COMPTABILISATION ET PUBLICATION DES COMPTES**

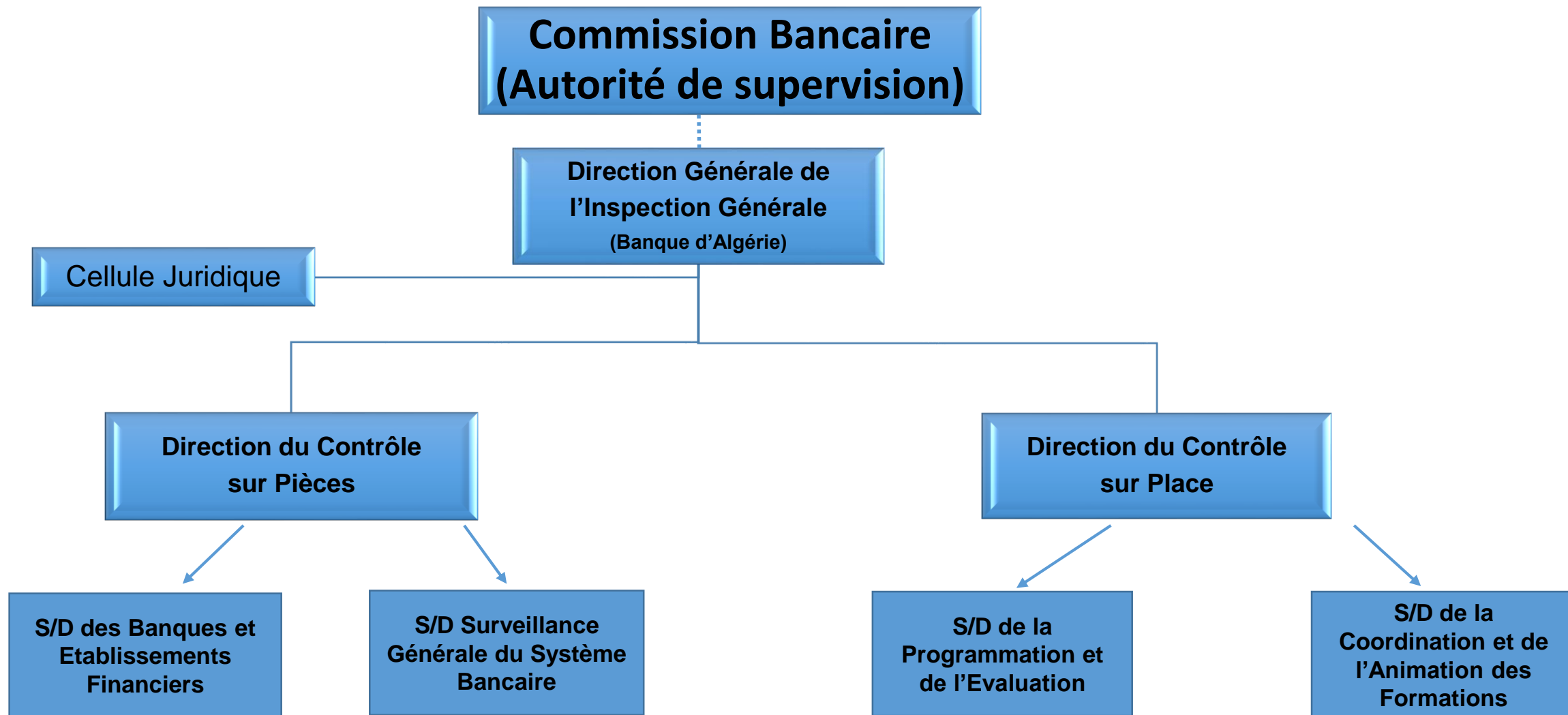
• **En 2009** - règlements portant :

- Plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et établissements financiers (Inspiré des normes IFRS) ;
- Règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et établissements financiers (catégories d'actifs et passifs financiers et la méthode d'évaluation et de classement/reclassement) ;
- Etablissement et à la publication des états financiers des banques et établissements financiers (format, conditions d'établissement et de publication des états financiers).

• **En 2011** - Instruction portant états comptables périodiques des banques et établissements financiers.



ORGANISATION ET MISSIONS DE LA SUPERVISION BANCAIRE - BANQUE D'ALGERIE



ORGANISATION ET MISSIONS DE LA SUPERVISION BANCAIRE - BANQUE D'ALGERIE

Les actions de supervision s'articulent autour des aspects suivants :

- collecter, examiner et analyser les états comptables et prudentiels des banques et établissements financiers pour en vérifier la fiabilité et la cohérence ;
- veiller au respect des normes prudentielles ;
- s'assurer de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne et de surveillance des risques, déployés par les banques et établissements financiers ;
- exercer des surveillances rapprochées et prospectives des banques et établissements financiers assujettis (profils de risques spécifiques) ;
- évaluer la qualité des dispositifs déployés par les banques et établissements financiers dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- exploiter les rapports des Commissaires aux Comptes et recueillir l'opinion de l'auditeur externe ;



ORGANISATION ET MISSIONS DE LA SUPERVISION BANCAIRE - BANQUE D'ALGERIE

- rapporter à la Commission Bancaire tout élément avéré, susceptible de mettre en péril la situation d'une banque ou d'un établissement financier.
- apprécier les conditions d'autorisation d'entrée en exercice des banques et/ou établissements financiers ou de modification de leur structure actionnariale ;
- Apprécier les demandes d'agrément de cadres dirigeants et d'autorisation de mise en place de nouveaux produits ;
- Examiner les requêtes de la clientèle (consumérisme).



SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES

- Processus de contrôle proactif (profilage du risque des établissements assujettis) évaluation précise de la solidité financière individuelle et de la qualité de leur gouvernance.
- Canaliser les ressources de contrôle vers l'identification des activités générant des risques importants et les institutions présentant des profils de risque élevés.

Cet objectif est atteint à travers :

- La détermination du profil de risque des établissements assujettis ;
- L'anticipation des difficultés individuelles et systémiques ;
- L'affectation rationnelle des ressources de contrôle aux domaines et/ou établissements présentant ou censés présenter les risques réels ou potentiels les plus élevés.



SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES

Approche traditionnelle

- Le superviseur vérifie principalement le respect des règles et normes prudentielles (approche de conformité)
- Tend à s'appliquer uniformément à toutes les entités
- Peu ou pas de proportionnalité
- La communication avec la banque est en grande partie "descendante"
- Outils de surveillance principalement limités aux amendes et à la suspension de agréments dans les cas extrêmes.

vs

Approche basée sur les risques

- Le superviseur passe de l'approche de conformité vers une approche d'évaluation et de compréhension des risques encourus
- L'application est flexible et adaptée au profil de risque de l'établissement
- Principe proportionnalité : s'adapte à la taille, à la complexité et à l'importance systémique de chaque institution
- Communication constante avec les entités surveillées (utilisation du dialogue de surveillance)
- Une variété d'outils de supervision structurés, adaptés à chaque situation

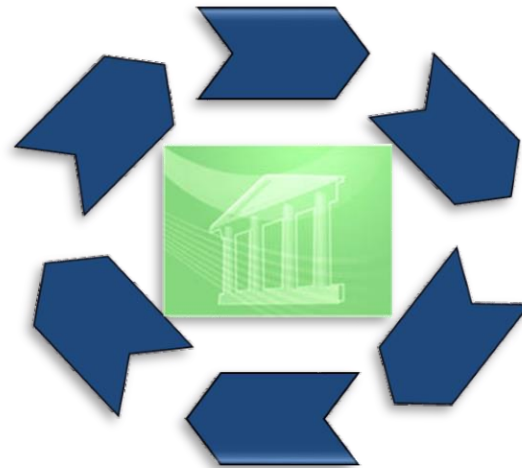


Cycle de supervision

Détermination du profil risque
des établissements bancaires

Suivi de l'établissement
et de son profil risque

Corrections des
insuffisances relevées
(plan de redressement)



Elaboration du programme de
contrôle sur place

Définition du type de
mission et du périmètre de
contrôle

Réalisation des missions de
contrôle et résultats des contrôles

SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES EN ALGERIE

○ **Le système de notation CAMELS**

- Adoption en 2013 d'un système de notation bancaire dit « CAMELS »;
- Mise en place une surveillance basée sur les risques, et définition des actions de supervision en fonction du profil risque, sur la base de la note qui lui sera attribuée ;
- Évaluation de six (06) facteurs-clés : **adéquation des fonds propres (C), qualité des actifs (A), management (M), résultats (E), liquidité (L) et sensibilité aux risques de marché (S)**;
- Notation attribuée par le contrôle sur place sur la base d'une analyse des données quantitatives et d'une appréciation qualitative;
- attribution d'une note composite sur une échelle de 1 à 5 sur la base de guides /matrices de notation ;
- Un guide de contrôle sur pièces déclinant la méthodologie d'évaluation du risque.



SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES EN ALGERIE

○ **Stress testing**

- Adoption en 2015 d'une application dénommée Financial projection Model « FPM » ;
- Exercices périodiques réalisés individuellement et à l'échelle du système bancaire (avec ou sans contagion par les liens interbancaires);
- 3 scénarios (baseline, modéré et sévère), déterminés sur la base de méthodes statistiques simples ;
- Evaluation de la résilience individuelle des banques et établissements financiers et du système en sa globalité à des scénarios de crise ;
- Les résultats de stress testing contribuent à la note de l'établissement, et donnent lieu, éventuellement, à des exigences supplémentaires en fonds propres et en liquidité ;
- Calculer le coût total de sauvetage de banques et établissements (ELA) lors d'une crise systémique.



PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

- **Passage au SREP (sur un horizon de 05 ans)**

- **Projet de refonte du système de notation CAMELS (2020-2022) :**
 - Hébergé au sein du contrôle permanent, dans le but d'assurer une notation actualisée en permanence ;
 - Elargissement des composantes de notation (de 6 à 10), à travers l'examen de dix domaines de risques ;
 - Réduction du nombre de notes : suppression de la notation intermédiaire (3) lors de la notation de chaque risque afin de permettre de fournir une note prononcée.
 - Refonte guides de notation.

- **Étapes suivantes : Mise en place de l'ICAAP et de l'LAAP.**



PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA SUPERVISION BANCAIRE EN ALGERIE

- **Amélioration de la granularité et de la qualité de l'information et de son traitement**
 - ❑ Projet de refonte du plan de comptes bancaire et mise en place d'un reporting comptable unique (en cours de validation);
 - ❑ Dématérialisation des interactions avec les tiers (entamé en 2022).

- **Finance Islamique**
 - **Projet portant :**
 - Mise en place d'un cadre de supervision des activités de finance islamique ;
 - Élaboration de règlements et textes d'applications prudentiels adaptés à l'activité de finance islamique ;
 - Formation des inspecteurs pour la supervision des banques islamiques.



بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA



MERCI POUR VOTRE ATTENTION